

La Biolle – Savoie a pris un arrêté pour l'interdiction de culture OGM pour une année le 17 juillet 2008

et délibération du conseil municipal du 26 juin 09

<http://www.resogm.org/spip.php?article39>

Salons, conférences-débats du mois de septembre-octobre 2009 ...

Rés'OGM Info sera présent à la **13e Festival de l'Avenir au Naturel de l'Albenc le sam. 5 et dim. 6 sept.**

http://www.mnei.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=450&Itemid=224

Rés'OGM Info sera présent les **8 et 9 septembre 2009** à **Tech N Bio**, à Loriol, proche de Valence, <http://www.tech-n-bio.com/>

Rés'OGM Info sera présent au Thor (Vaucluse), le **samedi 26 septembre 2009** à la **Faites sans OGM** organisé par le collectif Vaucluse sans OGM

<http://www.allocarpentras.com/spip.php?article57>

Le groupe santé Annecy (GSA) en partenariat avec d'autres associations (La Terre en Héritage, la coopérative bio Aquarius, AGE 21 Avenir Génération environnement, LNPLV Ligue nationale pour la liberté de vaccination, RES'OGM INFO) organise une conférence le 25 septembre à 20h30

Salle Daviet - 74330 La Balme de Sillingy

8 Km d'Annecy sur la D1508 direction Bourg en Bresse

« **Les résidus de nos activités industrielles, plastiques et pesticides entre autres, contaminent de plus en plus notre alimentation, nos corps et les gènes de nos enfants, tandis que les OGM sont cultivés dans le monde avec le message publicitaire faux qu'ils représentent une solution aux pesticides et au problème de la faim** »

animé par le Professeur Gilles-Eric Séralini

(Président du Conseil Scientifique du CRIIGEN Co-Directeur du Pôle Risques - CNRS - MRSH Université de Caen) Laboratoire de Biochimie - IBFA Esplanade de la Paix 14032 Caen - Cedex

Le film Cultivons la terre sera projeté lors du **festival Planète Honnête** qui se tient du **jeudi 17 au dimanche 20 septembre 2009** à **Cadenet (Vaucluse)**

<http://www.planetehonnete.org/evenement/events/projection-du-film-cologie-cultivons-terre-honorine-perino.html>

dimanche 20 de 13h à 15h, en présence de Gérard Boinon (sous réserve)

Manifestation anti-OGM devant un centre de recherche du semencier Pioneer

<http://www.lematin.ch/flash-info/sciences-environnement/manifestation-anti-ogm-devant-centre-recherche-semencier-pioneer>

Quelque 100 militants anti-OGM, selon la gendarmerie, 150 selon les organisateurs, ont manifesté mercredi après-midi devant le centre de recherche du semencier Pioneer à Montech (Tarn-et-Garonne) contre le développement "des OGM cachés".

AFP - le 26 août 2009, 22h53

Arrivés vers 15H00 aux abords du centre, la majorité des manifestants s'apprêtait vers 22h00 à passer la nuit sous les pommiers alentour, bien qu'une délégation à la préfète du Tarn-et-Garonne ait obtenu dans la soirée la promesse d'un rendez-vous avec la secrétaire d'état à l'Ecologie, Chantal Jouanno.

"Nous demandons à Pioneer de renoncer à commercialiser l'an prochain un tournesol résistant aux herbicides baptisé **Expressun**", a expliqué au début de la manifestation, Michel Metz, l'un des responsables du collectif anti-OGM 31 (Haute-Garonne).

Venus de plusieurs régions de France, les manifestants ont défilé derrière une banderole "Pioneer, le pire à venir" jusqu'au centre de recherche protégé par les gendarmes.

"Les anti-OGM demandent également au ministère de l'Environnement de décider un moratoire sur ce type de tournesols mutagènes en attendant une évaluation. Ils veulent aussi que l'Union européenne soumette ces OGM aux mêmes règles de transparence et d'évaluation que les maïs transgéniques", a expliqué M. Metz.

Un tel moratoire existe actuellement dans plusieurs pays européens pour le maïs transgénique Monsanto.

Les militants réunis à Montech parlent d'"OGM cachés" à propos du tournesol mutagène, génétiquement modifié par un choc chimique ou par une irradiation et non par l'introduction d'un nouveau gène.

Selon Jean-Baptiste Libouban, autre animateur du mouvement anti-OGM, "on ne sait pas du tout quelles seront les conséquences de ces OGM cachés sur la santé publique".

Les organisateurs de la manifestation ont évoqué un "heureux hasard" au sujet de la coïncidence entre leur action et le procès vendredi à Béziers (Hérault) de deux militants anti-OGM, dont José Bové, pour un arrachage symbolique de maïs OGM en 2007.

"Le combat contre les OGM continue, il est entré dans une deuxième phase avec la lutte contre les OGM cachés", ont-ils dit.

Interrogé au téléphone, José Bové a expliqué que "les firmes semencières ont décidé de changer leur fusil d'épaule en utilisant de nouvelles technologies mutagènes, car ils n'ont pas besoin d'autorisations: avec ces OGM clandestins elles essaient de contourner l'obstacle de la mobilisation contre les OGM".

Le ministère de l'Environnement "se rend compte que les firmes ne jouent pas le jeu et il devrait être réceptif à nos arguments", a ajouté le député vert européen.

De son côté le directeur juridique pour l'Europe de Pioneer, Jean Donnenthir, a expliqué qu'il "est un peu surpris par le retour de cette problématique OGM alors qu'il y a un moratoire". Il a assuré que la semence incriminée "n'est pas un OGM".

Selon lui, "la mutagénèse est utilisée depuis près de 100 ans dans de nombreuses espèces légumières et fruitières, il n'y a pas de raison de la remettre en question parce qu'un tournesol (...) va permettre une diminution importante de l'utilisation d'herbicide, l'an prochain ou dans deux ou trois ans". "On essaie de faire une tempête dans un verre d'eau", a-t-il conclu.

M. Donnenthir a pu quitter le site peu avant 21h30 sans incident ont précisé les gendarmes.

<http://www.rue89.com/confidentiels/2009/08/18/il-faudra-voter-une-nouvelle-loi-sur-les-ogm-dici-juin>

Il faudra voter une nouvelle loi sur les OGM d'ici juin

Par Sophie Verney-Caillat | Rue89 | 18/08/2009 | 19H25

Saisi par des écologistes, le Conseil d'Etat a jugé illégal le décret qui devait transposer une directive européenne sur le sujet.

Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt, que Rue89 s'est procuré, donnant à la France jusqu'à la fin de la prochaine session parlementaire pour se doter d'une loi qui transcrira dans le droit français la directive européenne 2001-18. Cette dernière impose notamment une meilleure information du public dans les procédures d'autorisation de dissémination volontaire et de mise sur le marché des OGM.

En pleine campagne pour les élections régionales, un débat parlementaire sur ce sujet risque de polluer légèrement les débats...

L'affaire remonte à mars 2007. L'élection présidentielle approche et la Cour de justice des communautés européennes menace de sanctionner la France si elle persiste à ne pas retranscrire dans son droit national cette fameuse directive 2001-18, applicable à tous les Etats européens, au nom de la supériorité du droit européen sur les droits nationaux.

Pour faire vite, le gouvernement de Villepin fait passer un décret, celui-là même qui est jugé illégal aujourd'hui.

A ce moment-là, au nom du Comité de recherche et d'information indépendante sur le génie génétique (Criigen), l'avocate Corinne Lepage, ancienne ministre de l'environnement, avait saisi le Conseil d'Etat pour faire annuler ce décret. « L'information du public, c'est notre leitmotiv au Criigen », rappelle-t-elle.

Aujourd'hui députée européenne Modem, elle ne se doutait pas que le conseil d'Etat mettrait plus de deux ans à rendre son arrêt... et qu'il tomberait dans un nouvel agenda politique peu favorable pour le gouvernement. Contactée, la secrétaire d'Etat à l'Ecologie Chantal Jouanno est encore en vacances et n'a pas souhaité s'exprimer.

« Au gouvernement d'assumer la responsabilité d'une loi spécifique »

Le Conseil d'Etat a donc donné raison à l'association le 24 juillet dernier, et annulé le décret de 2007. L'autorité administrative donne au gouvernement jusqu'au 30 juin 2010, date de la fin de la prochaine session parlementaire, pour se doter d'une loi conforme à la législation européenne.

L'information est passée totalement inaperçue en raison des congés estivaux, mais elle ne manquera pas de s'inviter à l'agenda médiatique des prochains mois.

Corinne Lepage en est certaine, cela ne devrait « pas passer inaperçu ». « Au gouvernement d'assumer la responsabilité d'une loi spécifique ».

Dans ses arguments, le Conseil d'Etat s'appuie notamment sur le code de l'environnement, citant son article L. 125-3 :

« Toute personne a le droit d'être informée sur les effets que la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés peut avoir pour la santé publique ou l'environnement, dans le respect de la confidentialité des informations protégées par la loi. »

Le risque juridique était assez évident depuis 2007, mais le gouvernement Villepin savait qu'il ne serait plus là le jour où son décret serait retoqué... De fait, c'est à d'autres responsables politiques d'assumer ce pétard resté fumant pendant deux ans. Risque d'amende si le gouvernement faisait la sourde oreille

Désormais, si le gouvernement faisait la sourde oreille, la France serait condamnée par l'Europe et devrait payer une lourde amende (puisque l'infraction date de deux années). Pour Arnaud Gossement, avocat associé de Corinne Lepage et porte-parole de France Nature Environnement :

« Il est difficilement imaginable que ce texte soit voté dans le cadre de la loi Grenelle 2 (qui arrive au Parlement à l'automne) qui comporte déjà 104 articles, et parce que cela risque de phagocyter tout le débat. Sans compter que tout ce qui est dans la loi Grenelle 2 est censé avoir déjà été discuté lors du Grenelle de l'Environnement. »

Corinne Lepage se félicite également d'une nouveauté consacrée par le Conseil d'Etat : l'obligation de suivi des cultures OGM a posteriori, notamment dans le cas où celles-ci auraient des effets sur la santé.

Ainsi, toute personne souhaitant se lancer dans la culture d'organismes génétiquement modifiés devra donner toutes les informations à l'administration, préciser le but et le lieux exacts, « les méthodes et plans de suivi des opérations et d'intervention en cas d'urgence, l'évaluation des effets et des risques pour l'homme et l'environnement. »

De quoi ralentir les (éventuels) apprentis sorciers...

Photo : Dominique de Villepin et Jean-Louis Borloo à l'Assemblée nationale en 2006 (Philippe Wojazer/Reuters)

Traces d'OGM dans des semences:

30 hectares de maïs détruits dans la Sarthe LE MANS (AFP) - 10.08.2009 14:46 Trois parcelles de maïs représentant une trentaine d'hectares ont été détruites dans la Sarthe fin juillet après la découverte de traces d'OGM dans des semences fournies par la société Pioneer, a-t-on appris lundi auprès de l'entreprise et d'un agriculteur. Des faucheurs volontaires prélèvent des feuilles sur un champ de maïs, le 14 juillet 2008 à Marennes. Trois parcelles de maïs représentant une trentaine d'hectares ont été détruites dans la Sarthe fin juillet après la découverte de traces d'OGM dans des semences fournies par la société Pioneer, a-t-on appris lundi auprès de l'entreprise et d'un agriculteur. "Des traces d'OGM inférieures à 0,1% ont été constatées par la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes dans un lot de semences conventionnelles en provenance des Etats-Unis", a indiqué à l'AFP Karine Affaton, responsable de communication de l'entreprise basée en Haute-Garonne, filiale du groupe chimique américain Dupont De Nemours. "Grâce à la traçabilité nous avons pu rappeler tous les sacs provenant de ce lot sauf pour trois exploitations de la Sarthe qui avaient déjà ensemencé", a précisé Mme Affaton. "Comme il n'y a aucun seuil de tolérance en France, nous avons dû procéder à la destruction des parcelles concernées", situées à Dangeul, Courgains et Saint-Vincent-des-Prés, a expliqué Mme Affaton. Francis Lecorcier, un des agriculteurs concernés, a été contraint par la préfecture de détruire son champ avant la floraison du maïs. "C'est le principe de précaution qui a été strictement appliqué", a-t-il dit à l'AFP. "Nous respectons toutes les règles mais nous ne pouvons pas être à l'abri d'une présence fortuite d'OGM due à la pollinisation", a indiqué Mme Affaton. © 2009 AFP

Canola OGM : une mauvaise herbe catastrophique pour les agriculteurs

<http://blogues.greenpeace.ca/2009/08/19/canola-ogm-une-mauvaise-herbe-catastrophique-pour-les-agriculteurs/>

Selon l'hebdomadaire agricole de l'Ouest canadien, le Western Producer, le canola tolérant à l'herbicide Roundup est devenu un gros casse-tête pour les agriculteurs, car les repousses de canola OGM sont... et oui... tolérant au Roundup, ce qui est un problème lorsqu'on veut cultiver une autre plante comme du blé. Les agriculteurs sont désormais forcés à utiliser des herbicides encore plus toxiques que le Roundup. C'est le même scénario que dans certains États américains. Mais ces problèmes auxquels font face les agriculteurs ne traumatisent pas trop Monsanto ou les autres entreprises qui vendent justement les herbicides aux agriculteurs. Morale de l'histoire : quand on devient accroc à une drogue, le pusher sera là pour vous vendre la drogue encore plus puissante lorsque vous vous serez « habitué » à la précédente. Dans le cas des OGM, c'est un coup de marketing génial pour Monsanto... mais moins bon pour l'environnement et les agriculteurs.

Association Rés'OGM Info 8 quai maréchal Joffre 69002 LYON
04 78 42 95 37 www.resogm.org resogminfo@free.fr

Newsletter réalisée par Marie-Aude Cornu, animatrice coordinatrice régionale